

Domaine sélection : mobiliser les connaissances de la sélection animale :

CHAMP DE CONNAISSANCES	CAPACITÉS MINIMALES ATTENDUES
Races, standard de races et lignées. LOF (Livre des origines français), LOOF (Livre officiel des origines félines) et certification de races. Espérance de vie. Génétique. Pedigree et groupes de chiens et chats.	Définir, reconnaître et classer les races. Décrire les critères de race. Caractériser et reconnaître les espèces domestiques. Citer les rôles et les conditions d'inscription au LOF et au LOOF. Facteurs de variation. Définir l'ADN, les gènes, le génotype, la transmission des caractères. Définir les maladies ou tares héréditaires. Citer les utilisations et les conséquences possibles de la consanguinité. Citer les caractéristiques respectives des groupes de chiens.

ANNEXE II

LISTE DES DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS À FINALITÉ PROFESSIONNELLE ENREGISTRÉS AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RÉPONDANT À LA CONDITION DE DÉLIVRANCE DU CCAD PRÉVUE À L'ALINÉA VII DE L'ARTICLE 1^{er} DU PRÉSENT ARRÊTÉ

Diplômes

Pour la catégorie « chien » :

- diplôme d'Etat de docteur vétérinaire ;
- brevet de technicien supérieur agricole option « technico-commercial », support « animaux d'élevage et de compagnie » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ».
- baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'élevage canin et félin » ;
- baccalauréat professionnel « technicien-conseil vente en animalerie » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale » ;
- brevet professionnel option « éducateur canin » ;
- brevet de technicien agricole option « production », spécialité « animalier de laboratoire » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « travaux de l'élevage canin et félin » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « élevage canin et félin » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité « vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « conseil vente » (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie ») ;
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « aide technicien en expérimentation animale » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité « laboratoire » ;
- brevet professionnel agricole option « travaux de l'élevage canin et félin ».

Pour la catégorie « chat » :

- diplôme d'Etat de docteur vétérinaire ;
- brevet de technicien supérieur agricole option « technico-commercial », support « animaux d'élevage et de compagnie » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'élevage canin et félin » ;
- baccalauréat professionnel « technicien-conseil vente en animalerie » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en Animalerie » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale » ;
- brevet de technicien agricole option Production, spécialité « animalier de laboratoire » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « travaux de l'élevage canin et félin ».
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « élevage canin et félin » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles option « services », spécialité « vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « conseil vente » (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie ») ;
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « aide technicien en expérimentation animale » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles option Animalerie, spécialité « laboratoire » ;
- brevet professionnel agricole option « travaux de l'élevage canin et félin ».

Pour la catégorie « autres que chiens et chats » :

- diplôme d'Etat de docteur vétérinaire ;

- brevet de technicien supérieur agricole option « productions aquacoles » ;
- brevet de technicien supérieur agricole option « aquaculture » ;
- brevet de technicien supérieur agricole option « technico-commercial », animaux d'élevage et de compagnie ;
- baccalauréat professionnel « technicien-conseil vente en animalerie » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « productions aquacoles » ;
- baccalauréat professionnel « productions aquacoles » ;
- baccalauréat professionnel spécialité « cultures marines » ;
- brevet professionnel agricole et maritime option « productions aquacoles » ;
- brevet professionnel option « responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale » ;
- brevet de technicien agricole option production, spécialité « animalier de laboratoire » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité « vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « conseil-vente » (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie ») ;
- brevet d'études professionnelles agricole « productions aquacoles » ;
- brevet d'études professionnelles agricole spécialité « travaux aquacoles » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « aide technicien en expérimentation animale » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles option Animalerie, spécialité « laboratoire ».

Titres et certificats à finalité professionnelle

Pour la catégorie « chien » :

- agent cynophile de sécurité (EPLEFPA des Combrailles) ;
- assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablères) ;
- auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL) ;
- éducateur de chiens guides d'aveugles (Fédération française des associations de chiens guides d'aveugles [FFAC]) ;
- certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

Pour la catégorie « chat » :

- assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablères) ;
- auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL) ;
- certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

Pour la catégorie « autres que chiens et chats » :

- assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablères) ;
- auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL) ;
- certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

A N N E X E I I I

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À TITRE TRANSITOIRE ET AU PLUS TARD JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2014 POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES REQUISES POUR L'EXERCICE D'ACTIVITÉS LIÉES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES

RÉGIONS	ÉTABLISSEMENTS	CENTRES D'ÉVALUATION
Alsace	EPLEFPA de Rouffach, 8, aux Remparts, 68250 Rouffach.	EPLEFPA de Rouffach, 8, aux Remparts, 68250 Rouffach.
Aquitaine	EPLEFPA Etienne-Restat, 47110 Sainte-Livrade.	CFA du Lot-et-Garonne, 47110 Sainte-Livrade.
Auvergne	EPLEFPA des Combrailles, avenue de la Gare, 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne.	CFA de Saint-Gervais-d'Auvergne, avenue de la Gare, 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne.
Bourgogne	EPLEFPA de Champs-sur Yonne, 1, rue du Docteur-Schweitzer, 89290 Champs-sur-Yonne.	CFPPA La Brosse, 89290 Venoy.
Bretagne	EPLEFPA, 6, rue de Porhoët, BP 9, 22230 Merdrignac.	LEGTA de Merdrignac, 6, rue de Porhoët, BP 9, 22230 Merdrignac.
Centre	EPLEFPA, Areines, BP 106, 41106 Vendôme.	CFPPA de Loir-et-Cher, Areines, BP 106, 41106 Vendôme.
Champagne-Ardenne	EPLEFPA Châlons-en-Champagne, 51460 Somme-Vesle.	CFPPA de l'Epine, allée du Château, 51460 L'Epine.
Corse	EPLEFPA, "Aghja-Rossa", 20290 Borgo-Marana.	CFPPA de Borgo, Aghja-Rossa, 20290 Borgo-Marana.

RÉGIONS	ÉTABLISSEMENTS	CENTRES D'ÉVALUATION
Franche-Comté	EPLEFPA Lucien-Quelet, 95, rue de Turenne, BP 127, 90300 Valdoie.	EPLEFPA Lucien-Quelet, 95, rue de Turenne, BP 127, 90300 Valdoie.
Guadeloupe	EPLEFPA de Guadeloupe, Convenance, 97122 Baie-Mahault.	CFPPA de Basse-Terre, Chantilly, 97129 Le Lamentin.
Guyane	EPLEFPA de Macouria, lieudit Savane-Matiti, 97355 Macouria.	CFPPA de Macouria, lieudit Savane-Matiti, 97355 Macouria.
Ile-de-France	EPLEFPA, route des Princesses, 78100 Saint-Germain-en-Laye. ENV Alfort, 7, avenue du Général-de-Gaulle, 94704 Maisons-Alfort Cedex.	CFPPA de Saint-Germain-en-Laye, route des Princesses, 78100 Saint-Germain-en-Laye. Ecole nationale vétérinaire, Alfort, 7, avenue du Général-de-Gaulle, 94704 Maisons-Alfort Cedex.
Languedoc-Roussillon	EPLEFPA de l'Hérault, site Agropolis, 3224, route de Mende, 34093 Montpellier Cedex 5.	CFPPA de Pezenas, site La Condamine, 8, allée du Général-Montagne, BP 83, 34120 Pezenas.
Limousin	EPLEFPA Magnac-Laval, route de la Souterraine, 87190 Magnac-Laval.	CFPPA de Magnac-Laval, 7, rue des Rochettes, 87300 Bellac.
Lorraine	EPLEFPA de la Meuse, Philippe-de-Vimorin, BP 249, 55006 Bar-le-Duc Cedex.	CFPPA de la Meuse, Philippe-de-Vimorin, BP 249, 55006 Bar-le-Duc Cedex.
Martinique	EPLEFPA Croix-Rivail, Bois-Rouge, 97224 Ducos.	CFPPA du Carbet, route des Pitons, 97221 Le Carbet.
Midi-Pyrénées	EPLEFPA, La Vinadie, 46100 Figeac.	CFA du Lot, avenue de la Garenne, 46500 Gramat.
Nord-Pas-de-Calais	EPLEFPA du Pas-de-Calais, route de Cambrai, 62217 Tilloy-lès-Mofflaines.	CFPPA du Pas-de-Calais, route de Cambrai, 62217 Tilloy-lès-Mofflaines.
Basse-Normandie	EPLEFPA Alençon, 250, avenue du Général-Leclerc, 61000 Alençon.	EPLEFPA Alençon, 250, avenue du Général-Leclerc, 61000 Alençon.
Haute-Normandie	EPLEFPA d'Yvetot, Auzebosc, BP 218, 76196 Yvetot Cedex.	CFPPA de Seine-Maritime, 1333, rue Bernard-Thelu, BP 30, 76640 Fauville-en-Caux.
Pays de la Loire	EPLEFPA La Roche-sur-Yon, allée des Druides, 85035	
Picardie	EPLEFPA, Fondation E. Guynemer, 02650 Crézancy.	CFPPA de Verdilly, 02400 Château-Thierry.
Poitou-Charentes	EPLEFPA Poitiers-Venours, Xavier-Bernard, 86480 Rouillé.	CFA de la Vienne, antenne de Montmorillon, Château-Ringuet, BP 47, 86501 Montmorillon.
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA d'Aix-Valabre, 5065, route de Gardanne, 13548 Gardanne Cedex.	CFPPA des métiers de l'animal, 5, boulevard de la République, 13100 Aix-en-Provence.
Réunion	EPLEFPA Saint-Joseph, BP 8, 24, rue Babet, 97480 Saint-Joseph.	EPLEFPA Saint-Joseph, BP 8, 24, rue Babet, 97480 Saint-Joseph.
Rhône-Alpes	EPLEFPA, domaine de Cibeins, 01600 Misérieux. ENV Lyon, 1, avenue Bourgelat, BP 83, 69280 Marcy-l'Etoile.	EPLEFPA, Edouard-Herriot, domaine de Cibeins, 01600 Misérieux. Ecole nationale vétérinaire, 1, avenue Bourgelat, BP 83, 69280 Marcy-l'Etoile.

ANNEXE IV

TITRES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2014, RÉPONDANT À TITRE TRANSITOIRE À LA CONDITION DE DÉLIVRANCE DU CCAD

Certificat de spécialisation

Certificat de spécialisation d'aide-soignant vétérinaire, délivré par les EPLEFPA d'Alençon et d'Evreux.

Titres homologués

Certificat pratique d'agent cynophile de sécurité, délivré par les centres de formation d'apprentis des Combrailles, à Saint-Gervais d'Auvergne, et du Lot, site de Gramat.

Toiletteur canin, délivré par le centre de formation d'apprentis des Combrailles, à Saint-Gervais-d'Auvergne, le centre de formation d'apprentis de l'artisanat de Mulhouse et la cité de la formation professionnelle de Marmande.

Auxiliaire spécialisée(e) vétérinaire, délivré par le Centre national d'apprentis d'Aix-en-Provence.

Autres titres et certificats

Moniteur en éducation canine de deuxième degré, délivré par la Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France (SCC).

Certificat d'aptitude aux fonctions de juge et expert confirmateur, délivré par la Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France (SCC).

Certificat de formation à l'élevage canin délivré par la Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France (SCC).

Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèce domestique, option « chien », délivré par la Société francophone de cynotechnie (SFC).

Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèce domestique, option « chats et petits mammifères familiers », délivré par la Société francophone de cynotechnie (SFC).

Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèce domestique, option « chat », délivré par le Livre officiel des origines félines (LOOF).

Educateur de chiens-guides d'aveugles, délivré par la Fédération nationale des éducateurs de chiens d'aveugles.